

Questions de Réglementation

Questions de Réglementation

- **Quelles sont les prérogatives du MF2 ?**
- - Code du Sport : DP, formations PE60, PA60, encadrement PE60
- - **Délivrer les qualifications fédérales, participer aux examens de Guide de Palanquée, Initiateur et Moniteur Fédéral 1^{er} degré.**
- - **Signer sur le livret pédagogique MF1 les attestations de stages pédagogiques d'encadrement en vue de la préparation au MF1.**
- - **Signer sur le livret pédagogique MF2, les attestations de participation aux stages initiaux Initiateur dont ils sont responsables.**

Questions de Réglementation

- **Quelles sont les prérogatives du MF2 ?**
- - Signer sur le livret pédagogique MF2, les attestations de séances de pédagogie de 2^{ème} degré lorsque ces dernières sont réalisées :
 - **o En situation de formation réelle sur des stagiaires MF1 eux-mêmes en cours de stage en situation sous leur tutelle propre en tant que MF2.**
 - **o Au cours de séances réalisées dans le cadre d'un stage en situation d'Initiateur sous leur tutelle propre en tant que MF2.**
- - Signer sur le livret pédagogique MF2, les attestations de séances de pédagogie de 1^{er} degré.
- - **Signer les attestations d'aptitudes à présenter la RSE de 30 m et les épreuves à 50 m pour les candidats au MF2**

Questions de Réglementation

- **Evolution du BP JEPS ?**
- Rien actuellement

- **Y aura-t-il des passerelles possibles ?**
- Aucune actuellement

Questions de Réglementation

- **Prérogative du MF2 en enseignement Apnée ?**
- **Prérogative du MF1 en enseignement Apnée ?**
- **Initiateur-entraîneur Apnée N1**
- **Passerelle du MF2 \Rightarrow enseignement Apnée ?**
- **Aucune**

Questions de Réglementation

- **3 plongeurs avec du matériel perso sont ils assujetti au Code du Sport ?**
 - Non s'ils n'ont pas programmée leur sortie dans l'enceinte du club, sinon cette sortie devient une sortie Club
 - Mais en cas de non respect du CDS / prérogatives, si problème, il y aura mise en danger délibéré de la vie d'autrui

Questions de Réglementation

- **UC 10 Initiateur (anciennement GC4)
quand N2 passe GP ?**
 - Cette UC10 reste facultative
 - Un E2 sans l'UC10 peut enseigner à 20m
 - L'UC10 peut être demandé par le Président et/ou le DP pour enseigner à 20 m

Questions de Réglementation

- Pourquoi l'UC 10 Initiateur (anciennement GC4) n'est pas obligatoire (E2)?
- On sort de la logique Prérogatives / Compétences ?
 - MFT : actuellement facultative
 - Acte de second degré, délivrance MF2

Questions de Réglementation

- Un E2 qui n'a pas l'UC10 peut il enseigner à 20m ?
- Oui si accord Président et DP

Questions de Réglementation

- Pourquoi le DEJEPS qui est E4 dans le code du Sport, n'est que E3 au sein de la FFESSM ?
- E4 (DEJEPS) = Tuteur de Stagiaires DE
 - Conseiller, Guider, Orienter, Aider
 - Il agit sur les savoirs faire et savoirs être
- E4 (FFESSM) = Formateur de stagiaires MF1
 - Il agit sur les savoirs, savoirs faire et savoirs être
- Les formateurs d'Etat sont BEES2 ou DESJEPS

Questions de Réglementation

- **Quelle évolution de la RSE au GP et MF2?**
- **Gelée. Décision CDN Mai 2016**
- **Projet :**
 - * **GP - RSE de 25 à 10 m**
 - * **MF2 – RSE de 35 à 10 m**
 - * **Départ sur un fond mais équilibré**

Questions de Réglementation

- Quels sont les exercices technique à faire faire dans un pack découverte pour valider le PE12 ?

- Code du Sport

PE-12 Aptitudes à évoluer en palanquée encadrée dans l'espace de 0 à 12 mètres.	Maîtrise de l'utilisation de son équipement personnel, notamment le scaphandre avec gilet stabilisateur. Maîtrise de la mise à l'eau, de l'immersion et du retour en surface à vitesse contrôlée. Maîtrise de la ventilation et maintien de son équilibre. Connaissance des signes usuels Intégration à une palanquée guidée. Respect de l'environnement et des règles de sécurité.
---	--

Questions de Réglementation

- Pourquoi les compétences MF1-TSI n'ont-elles pas été restructurées au même titre que les autres encadrants ?
- ? ? ?

Questions de Réglementation

- Dans le cas où le GP de -3ans est exempté de l'UC6 Prépa Initiateur ?



INITIATEUR

Initiateur
allègements et exemptions

	Stage Initial	Stage en situation						Examen				
		Accueil des plongeurs	Conception pédagogique	Formation des plongeurs	Organisation	Sécuriser l'activité	Connaissances support	Enseignement 0-20 m	Mannequin	Pédagogie pratique	Pédagogie organisationnelle	Réglementation
Validation acquise		UC1 4 unités de formation	UC2 4 unités de formation	UC3 16 unités de formation	UC5 10 unités de formation	UC6 6 unités de formation dont intervention à 5 m PMT et scaphandre	UC7	UC10 optionnelle	1	2	2	3
GP-N4 (+ 3 ans)												
GP-N4 (- 3 ans)						exempté			exempté			

Questions de Réglementation

- **Est il exempté de valider les 2 sauvetages nage libre et Mannequin ?**
 - Il est exempté le valider sur le livret pédagogique les sauvetages mannequin avec PMT et sauvetage scaphandre
- **Il est précisé dans le tableau sauvetage PMT et Scaphandre, mais pas Nage Libre**
 - Le stagiaire doit valider sur le livret pédagogique le sauvetage Nage libre

Questions de Réglementation

- Les E3 auront-ils un jour un compétence d'enseignement à 60 m ?

Questions de Réglementation

- Je suis en fosse avec 3 prépa N3. Je travaille les remontées PA avec un élève. Les 2 autres restent au fond.
- Sont ils PE20 ou PA20 ?
- PA 20
- Il sont sans surveillance donc Autonomes

Questions de Réglementation

- Où est passé l'équivalent du BEES1 ?

Questions de Réglementation

- Quel niveau d'encadrement faut il pour réaliser une formation en vêtement sec ?
- E3

Questions de Réglementation

- **Sur la page 9 du CDS, on voit PE60(*) et PA60(*). Ce sont des aptitudes et noté (*), espace d'évolution réservé aux plongeurs titulaire d'un brevet ?**
- **Le DP ne peut classer ces plongeurs en**
 - **PE 60 que s'ils ont au minimum un diplôme N2 ou équivalent.**
 - **PA 60 que s'ils ont au minimum un diplôme N3 ou équivalent.**

Questions de Réglementation

- **Quelle attitude pédagogique face à un futur E2 (E1- Prépa GP) au sein d'un club dans le cadre de sa formation N4.**
- **Aucune**
- **L'inciter à faire UC10**

Questions de Réglementation

- **Quid du DESJEPS ?**

Questions de Réglementation

- **Est-ce tous les adhérents d'une association doivent être licenciés à la FFESSM**
- **Affirmatif si club uniquement de plongée**
- **Si association multisports**
 - **Le Président de l'association**
 - **Tous les adhérents pratiquant la plongée**

Questions de Réglementation

- **Peut on enchaîner les PE20, PE40 sans passer les niveaux ?**
- **Oui**
- **Voir MFT**

Questions de Réglementation

- **Plongée enfant : l'octopus doit il adapté à la morphologie des enfants ?**
- **Recommandation FFESSM**
 - **Le matériel doit être adapté à la morphologie des enfants**

Questions de Réglementation

- - La présentation d'un certificat médical de non contre indication à la plongée subaquatique de moins d'un an délivré :
 - Pour les plongeurs de bronze, argent et or, par un médecin fédéral ou un médecin spécialisé tel que défini dans l'annexe 1 du Règlement Médical Fédéral.

Diplômes en médecine subaquatique et/ou hyperbare, médecine de plongée, plongée professionnelle

— La visite médicale est annuelle; elle est effectuée par un médecin généraliste, fédéral ou un médecin spécialisé

Qu'est-ce que cette visite médicale par un médecin généraliste ?

Dés lors que le jeune (12 ans) peut être titulaire du N1, il est considéré comme un adulte

Questions de Réglementation

- Pourquoi pour une équivalence PADI vers le N2, on demande plus d'exercices (à 40) ?

Contenu à réaliser :

- a) Au minimum une plongée à 20 mètres dans laquelle le postulant montre son aisance et sa maîtrise de l'assistance et de la remontée d'un équipier en difficulté.
- b) Au minimum une plongée à 40 m dans laquelle le postulant montre son aisance : vidage de masque, lâcher et reprise de l'embout, stabilisation à l'aide du SGS.
- c) Recevoir une formation concernant les items suivants, extraits de la compétence «connaissances théoriques» du Référentiel FFESSM : (version actualisée du « Manuel de Formation technique ») :
 - Présentation du texte en vigueur fixant les normes de sécurité pour la plongée à l'air en collectivité.
 - Réglementation concernant la protection du milieu, le matériel, les prérogatives et responsabilités du plongeur du Niveau 2.
 - Les tables fédérales de décompression établies à partir des tables MN90.
 - L'organisation des secours en France.

La réalisation satisfaisante des points a et b, et la restitution des connaissances théoriques c, sont validées par un moniteur E3 licencié à la FFESSM.